



**PROCES VERBAL de Séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 octobre 2017**

Monsieur le Maire déclare la séance de Conseil Municipal du **mardi 10 octobre 2017** ouverte, à 18 heures.

Puis il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Jean-Pierre PAOLI, ayant réuni **l'unanimité** des suffrages, a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance qu'il a acceptée (art. L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

- Il dénombre **21** Conseillers Municipaux présents

Eric LÉOTARD	Olga CAMPANELLA	Jean-Pierre PAOLI
Anne DAURÈS	Roland AZAÏS	Martine MEUTERLOS
Michel CIVIALE	Laurence DELAYE	Claude TORNOR
Joseph RAJOLA	Suzanne MONTPELLIER	Josyane UNI
Irène SEZNEC, représentée	Pierre BONDUÉL	Erald LEONARDO
Jean-François BERTUCAT	Marie-Thérèse STAR, représentée	Bernardina TRENTINI
Patrick DUPUY	Véronique TARDY, représentée	Olivier BOURGIER
Sylvie LAUGIER	Virginie COURTIAL, absente	Sandrine GIANNONE, absente
Sabine ZOULALIAN, absente	Franco DETTORI, absent	Hervé DELESPAUL
Michel VINCENELLI		

- **7** Conseillers Municipaux sont absents, dont 3 excusés et qui ont donné procuration ainsi que 4 non excusés.

- 1. Madame Irène SEZNEC, absente et excusée, représentée par Madame Josyane UNI**
- 2. Mademoiselle Véronique TARDY, absente et excusée, représentée par Monsieur Eric LEOTARD**
- 3. Madame Marie-Thérèse STAR, absente et excusée, représentée par Madame Martine MEUTERLOS**

Il y a donc **3.. procurations.**

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal peut se dérouler.

Date convocation : le 4 octobre 2017.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Procès-Verbal de la **séance du 26 septembre 2017.**

Ce dernier est adopté,

A l'unanimité,

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :
les décisions **N° 34/17 à 37/17.**

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée deux ajouts à l'ordre du jour ;

Point n° 2 : Vente à Monsieur PETARD et Madame ALFINITO d'un terrain bâti sis, boulevard Robert FERRISSE – Parcelle cadastrée AD n° 152p.

Point n° 3 : Demande de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL dans le cadre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies.

L'ajout de ces deux points est adopté,

A l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

URBANISME :

1. Vente de cinq terrains cadastrés section AI parcelles n°32, n°33, n°80, n°101 et n°102 sis Boulevard Paul RAPHEL.

Monsieur Le Maire présente ce point.

Les contours de la future ZAC d'Empallières ont été définis. L'ensemble ainsi constitué représente une superficie de 18ha environs dédiés aux entreprises.

L'attractivité des terrains mis en vente par la Métropole Aix-Marseille Provence laisse apparaître un besoin grandissant de la part des investisseurs potentiels.

Devant ce constat, la commune de SAINT-VICTORET est disposée à vendre cinq terrains cadastrés section AI parcelles n°32, n°33, n°80, n°101 et n°102 sis Boulevard Paul RAPHEL, représentant une superficie d'environ 19 562 m² pour la somme de 1 173 720 € soit 60 €/m².

Vu l'Avis des Domaines et le plan cadastral ci-joints,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

Avec 24 voix pour, une abstention : Monsieur Hervé DELESPAUL,
A la majorité

APPROUVE la vente des terrains cadastrés section AI parcelles n°32, n°33, n°80, n°101 et n°102, au prix de 1 173 720 €

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à effectuer et à signer toutes les formalités nécessaires à ce dossier

2. Vente à Monsieur PETARD et Madame ALFINITO, d'un terrain bâti, sis 732 Boulevard Robert FERRISSE – Parcelle cadastrée AD n°152p

Monsieur Erald LEONARDO présente ce point.

Vu le courrier de proposition d'acquisition de Monsieur PETARD et Madame ALFINITO, en date du 9 Octobre 2017, d'une maison individuelle, sise 732 Boulevard Robert FERRISSE – Parcelle cadastrée AD n°152p au prix de 300 000 Euros hors frais d'acquisition.

Vu l'avis de France Domaines en date du 1^{er} Juillet 2016 prorogé jusqu'au 1^{er} décembre 2017 ci-joint.

Vu l'extrait cadastral.

Le bien comprend une maison d'habitation, d'une surface de plancher de 160 m² environ, le terrain est d'une superficie de 641 m² environ.

La vente devra intervenir dans les douze mois suivant la date de tenue du présent conseil municipal. Passé ce délai, la commune se réserve le droit de remettre ce bien à la vente.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

DECIDE :

-D'approuver la cession du bien décrit ci-dessus au prix de 300 000 €.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES :

3. Demande de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL dans le cadre de l'Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies.

Monsieur Jean-Pierre PAOLI présente ce point.

La commune de Saint-Victoret a été touchée par le grand incendie de 2016 et l'été 2017 a connu un certain nombre de feux de forêts, notamment avenue de la Glacière, ZAC d'Empallières et au boulevard FERRISSE.

Il est devenu indispensable de créer un comité communal des feux de forêt. Dans ce cadre, il convient de faire l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau, de matériel radio, ainsi que de vêtements.

Le coût prévisionnel du projet est de 53 531,42 € HT soit 64 237,70 € TTC

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

DECIDE :

- De solliciter une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de l'opération présentée ci-dessus d'un montant évalué à 53 531,42 € HT soit 64 237,70 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **18 heures 20.**

Affichage le 12 octobre 2017.

Le Maire,

Claude PICCIRILLO.